



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### 2024BC1-1-2-86

#### OBJET : RENOUELEMENT DES POSTES DE RELEVAGE SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTÈRE

#### DECLARATION SANS SUITE D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

##### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

##### Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

##### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2024BC1-1-2-86

**OBJET : RENOUELEMENT DES POSTES DE RELEVAGE SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTÈRE**

**DECLARATION SANS SUITE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1<sup>o</sup> du Code de la commande publique.

Elle concerne les travaux de renouvellement des postes de relevage sur la commune de Lamagistère, dont la date de remise des offres était fixée au 13 septembre 2024 à 12h00.

Il n'y a pas de décomposition en lot.

La Commission des Plis s'est tenue le 28 novembre 2024 pour le jugement des offres.

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
MISPOUILLÉ HYDRAULIQUE	82 000 MONTAUBAN
POMPES ENVIRONNEMENT 2NRT	31 770 COLOMIERS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique correspondant aux demandes du mémoire technique	60.0 %

Le candidat POMPES ENVIRONNEMENT 2NRT n'a pas proposé ni indiqué de prix concernant les prestations supplémentaires éventuelles qui étaient obligatoires. Aussi, conformément à l'article 2.4 du Règlement de la consultation, l'offre de l'entreprise est non conforme et déclarée irrégulière.

Concernant l'offre de l'entreprise MISPOUILLE HYDRAULIQUE, la solution proposée est un pompage en cale sèche qui ressemble à un pompage en ligne mais possède une cuve de stockage étanche. Le Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP) demandait explicitement un système de pompage en ligne. La solution de MISPOUILLE HYDRAULIQUE n'est alors pas conforme au CCTP. Aussi, l'offre de l'entreprise est non conforme et déclarée irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la Commande Publique.

En conséquence, le Président propose :

- de déclarer sans suite la procédure conformément à l'article R2185-1 du code de la Commande Publique.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de déclarer sans suite la procédure conformément à l'article R2185-1 du code de la Commande Publique.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

  
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 DEC. 2024**

## AR Préfecture

### RENOUVELLEMENT DES POSTES DE RELEVAGE SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTERE - DECLARATION SANS SUITE D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241209-  
2024BC1\_1\_2\_86-DE

Numéro d'acte : 2024BC1\_1\_2\_86

Date de décision : 09/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés  
publics / marchés en procédure adaptée  
(hors maîtrise d'oeuvre et conventions de  
mandat))

Fichier acte : 2024BC1-1-2-86 RENOUELLEMENT  
POSTES DE RELEVAGE A LAMAGISTERE  
DECLARATION SANS SUITE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2024 15:35:16

**Date de réception de l'AR : 17/12/2024 15:35:38**